



REGLEMENT INTERIEUR



63^{EME} RAPIDE FIDE



Article 1 : Informations générales

Le club d'échecs Inter Chess organise le 63^e Rapide FIDE Interchess réservé aux moins de 2200 ELO, le 29 avril 2023 au 3 place d'Alleray 75015 Paris.

En cas de prise de licence sur place, celle-ci sera prise auprès du Club d'Inter Chess.

Le tournoi est homologué par la Fédération française des échecs sous le numéro 59223.

Les résultats du présent tournoi seront comptabilisés pour le classement Elo FIDE et FFE rapide du mois de mai 2023.

Article 2 : Règles du jeu applicable

Les règles du jeu sont celles de la FIDE adoptées au congrès de la FIDE qui s'est tenu en Inde, à Chennai (Madras), au mois d'août 2022 et mises en vigueur au premier janvier 2023.

L'application des règles de l'annexe A4 relative aux règles d'échecs en parties rapides non supervisées est activée.

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté sera sanctionné par un ajout d'une minute à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci sauf si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.

Article 3 : Appariement

Les appariements seront réalisés avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente. Ils sont réalisés au système suisse intégral. Dans le cas d'un tournoi toutes rondes les numéros des joueurs sont tirés au sort.

Article 4 : Cadence de jeu

Chaque joueur dispose de 8 minutes + 3 secondes par coup dès le premier coup.

Article 5 : Nombre et horaires des rondes

6 rondes sont planifiées dans le cadre du tournoi.

La 1^{ère} ronde débute à 14h00.

Une pause de quelques minutes aura lieu entre chaque ronde. Remise des prix prévisionnelle vers 16h15.

Article 6 : Pointage et licence

Tous les joueurs devront pointer entre 13h30 et 14h00. Les joueurs qui pointeront après la publication des appariements seront appariés à la ronde n^o2.

Article 7 : Inscriptions et droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 12 € pour les seniors et de 10 € pour les jeunes.

Article 8 : Prix — Récompenses

Les prix sont attribués à la place selon le classement final (partage des prix pour un même nombre de points) aux trois premiers du tournoi. Les prix seront distribués à la fin du tournoi (la présence des joueurs est obligatoire).

La liste définitive des prix sera affichée au plus tard avant la fin de la ronde 3.

Article 9 : Résultats des rencontres

Le classement est établi au nombre de points selon le barème ci-dessous :

Victoire : 1 point

Partie nulle : 0,5 point

Perte : 0 point.

Article 10 : Propositions de parties nulles par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 11 : Annonce des résultats à la table de marque

Les résultats sont à annoncer à l'arbitre par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent annoncer le résultat.

Article 12 : Forfaits

Le joueur est déclaré forfait 8 minutes après le début de la ronde.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 13 : Usage du téléphone portable et des équipements électroniques

Il est rappelé aux joueurs et aux spectateurs qu'aucun téléphone ou équipement électronique allumé n'est autorisé dans la salle de jeu. Tout équipement électronique ou téléphone devra être rangé dans un sac. Lors d'une partie en cours, si le téléphone ou l'équipement électronique d'un des joueurs sonne ou vibre, celui-ci perd immédiatement la partie.

Article 14 : Arbitrage et intervention de l'arbitre

L'arbitrage est assuré par Gwénolé Grall Arbitre Fédéral Elite 1.

Article 15 : Classement final - Départages en cas d'égalité

En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre qui suit pour déterminer le classement général final : Bucholz Tronqué puis Performance.

Dans le cas d'un tournoi toutes rondes : le système Sonneborn-Berger puis le nombre de victoire et enfin la performance

Article 16 : Divers

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Signatures de l'organisateur et de l'arbitre

L'arbitre :

L'organisateur :